

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 décembre 2019



**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DJS 196** Subvention (926.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec le PUC Volley-ball au titre de l'année 2020.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association PUC Volley-ball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7ème Commission,

**Délibère :**

**Article 1 :** Sont approuvés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le PUC Volley-ball, 5-7, rue Leredde 75013 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 926.000 euros est attribuée PUC Volley-ball (19533-) au titre de l'année 2020 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'il s'est engagé à effectuer.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2020 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Hidalgo', written in a cursive style.

**Anne HIDALGO**